Pension de famille Le Magnolia (Oiseau Bleu)

Pension de famille **Maison Relai**



Qui est concerné?

Adultes



Domaines d'activités principaux

Logement, hébergement



Coordonnées

14 bis rue Claude Debussy 38320 **Poisat**

magnolia@oiseaubleu38.fr

09 64 25 43 33

04 76 63 83 97



Modalités d'accès

Qui peut solliciter la structure? **Professionnel**

Comment la solliciter?

La demande d'orientation au sein d'une pension de famille se fait via le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) par un travailleur social.

22: Capacité d'accueil

12 logements pour 15 places

Présentation

La pension de famille (ou maison relais) est une forme particulière de résidence sociale, permettant de loger les personnes dans des logements privatifs tout en garantissant des lieux collectifs. Un hôte (ou un couple d'hôtes) est chargé du fonctionnement de la maison, ainsi que de son animation et de sa convivialité. « La maison relais accueille sans limitation de durée des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS ».

Objectifs & Missions

La pension de famille le magnolia est gérée par l'Oiseau Bleu.

Il s'agit d'apporter un habitat adapté à des personnes confrontées à la très grande exclusion et souffrant d'isolement. Pouvoir proposer un « chez-soi », mais pas seul. C'est un lieu où peuvent s'installer les personnes sans limitation de durée.

Selon la circulaire du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais, ces structures accueillent des personnes seul(e) ou en couple, à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement et d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible l'accès à un logement ordinaire.

Modalités d'orientation :

La demande d'orientation au sein d'une pension de famille se fait via le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) par un travailleur social. Une fois le dossier rempli et déposé, il passe devant la commission du SIAO. Si le dossier est accepté la personne se retrouve sur liste d'attente et sera contactée lorsqu'une place sera disponible.

Signaler une erreur >